

**PROCEDURE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR LES CLUBS DU CO.DEP FFCT 01**

**Préambule :**

Le Comité Départemental de l'Ain de cyclotourisme peut soutenir des actions visant la promotion du cyclotourisme.

A cet effet, chaque année une somme sera inscrite au budget prévisionnel présenté lors de l'assemblée générale annuelle. L'inscription au budget d'une somme allouée à l'aide aux actions n'est pas automatique et dépend des subventions attribuées et des priorités que se fixe le comité directeur du CoDép 01.

**Protocole à respecter :**

1. Les demandes d'aide sont à transmettre au CoDép au plus tard le 15 avril de l'année en cours
2. Le dossier doit contenir une présentation du projet : objectifs du projet, public concerné, modalités techniques et logistiques, budget prévisionnel.
3. Lors du CD suivant la date limite de réception, le CD étudie les éventuelles demandes et détermine pour chacune d'une part l'éligibilité du projet à une aide, et le cas échéant, le montant de l'aide attribuée.
4. Une réponse écrite sera transmise dans la quinzaine suivant le CD, présentant la décision, et dans la mesure où celle-ci est favorable, le montant de l'aide accordée par le CoDép. Les décisions figureront également au procès-verbal de la réunion du comité directeur ayant validé les demandes.
5. La moitié de l'aide sera versée au club porteur de projet au cours du mois suivant la décision.
6. Lorsque le projet est réalisé, le club fait parvenir au codep un bilan de l'activité réalisée ainsi qu'une copie du bilan financier *et les copies des factures*. La seconde partie de l'aide sera alors versée, sous réserve qu'elle se justifie au regard du bilan financier
7. Dans l'éventualité où un projet arriverait après la date limite fixée, celui-ci ne serait étudié que dans la mesure où la somme attribuée pour l'année ne serait pas épuisée.
8. L'attribution de l'aide est conditionnée par le fait que le club demandeur doit être présent à l'AG du CoDép 01 précédant la demande.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CODÉP :**  
SAMEDI 16 NOVEMBRE à MISERIEUX  
accueil des clubs de 15h30 à 16h

**Présence indispensable de tous les clubs.**

**N'oubliez pas :**

< **L'AG de la Ligue** le samedi 30 novembre à St Rambert d'Albon : la présence du plus grand nombre de clubs est très vivement souhaitée. En cas d'absence voter par procuration en retournant  
< **L'AG de la FFCT** à Biarritz les 7 et 8 décembre 2013 : ne pas oublier de voter par correspondance.  
Vous devez voter.